



14ème législature

Question N° : 96005	De M. Yves Nicolin (Les Républicains - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >aveugles et malvoyants	Analyse > déficients visuels. centres de rééducation. perspectives.
Question publiée au JO le : 24/05/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité d'ouvrir un centre de rééducation pour déficients visuels dans le département de la Loire. À ce jour, aucun centre de ce type n'existe dans la Loire. Or les déficients visuels sont nombreux, et souhaitent pouvoir bénéficier de cours de locomotion et de conseils en mesure de faciliter leur vie quotidienne. Par ailleurs, une structure adaptée permettrait d'accompagner au jour le jour les personnes déficientes visuelles, notamment dans certaines démarches administratives parfois inaccessibles. Pour toutes ces raisons, l'association « Nos Ailes Froissées » a décidé de porter ce projet devant l'agence régionale de la santé. Il souhaiterait connaître sa position sur ce type de projet et, le cas échéant, les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour faciliter la vie des déficients visuels, notamment dans le département de la Loire.